

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2022

En l'an deux mil vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni le vingt deux mars à 19h30 sur une convocation du 18 mars 2022.

Présents : Philippe NEAU, Bernard BARRAUD, Sonia CLAVURIER, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX-DUBOIS, Vincent RENAUDIN, Émilie PORTAIS, Christophe COETTO, Marion ROBIN, Frédéric TRICARD, Magali VINCENT

Absents excusés : Thomas ROGER (a donné pouvoir à Magali VINCENT) - François BERTRAND, Marion FILLEUL

Secrétaire de séance : Edwige MADEUX DUBOIS

1. Présentation par CYCLAD des « Biodéchets »

M. BOUCHERIE présente le projet mis en place par Cyclad pour le traitement des bio déchets.

Le projet et ses intérêts :

Actuellement le tri est organisé comme suit :

- Tous les emballages peuvent être recyclés dans les poubelles jaunes y compris les petits emballages métalliques, dosettes de café, tubes dentifrices...
- Pour le verre, dès qu'il s'agit d'un verre utilisé comme emballage il peut être déposé dans les bacs à verre. Attention les verres types « verre à boire » ne sont pas recyclables dans le bac à verre.
- Pour les emballages cartonnés (type paquet de céréales, emballages yaourts) ils doivent être placés dans la borne papier (courriers, livres journaux, publicités...)
- Dans les ordures ménagères on devrait uniquement retrouver, les produits d'hygiène, les éponges et les déchets alimentaires si l'on n'a pas de composteur.

Les enjeux sont tout d'abord financiers, sans le tri le coût de traitement des déchets serait 40% plus élevé qu'aujourd'hui.

En 2022 la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) est de 18 € la tonne, en 2025 elle passera à 65 € la tonne.

Pour rappel le tarif pour l'enfouissement des déchets était de 52 € la tonne en 2021, elle est passée à 82 € la tonne en 2022

Mais l'enjeu est également environnemental ;

Le constat suivant a été fait :

Aujourd'hui un habitant produit 169 kg de déchets par an

28% sont des bio déchets non triés

12.5% gaspillage alimentaire

25% d'emballages

Si le tri était assuré de façon plus efficiente, il ne resterait que 30kg de déchets par habitant.

C'est donc pour améliorer le tri que le dispositif de collecte séparée des biodéchets est mis en place.

- Le tri des biodéchets sera obligatoire en 2023
- Il y a 30% de biodéchets dans nos poubelles malgré le compostage
- 50 KG /HAB/AN de matières organiques sont incinérées ou enfouies
- Il est nécessaire de pouvoir offrir la possibilité à chaque foyer de trier ses déchets et de s'en débarrasser
- Les biodéchets seront valorisés et cette matière organique sera restituée localement aux agriculteurs

Prochainement seront mis en place des bacs pour les biodéchets sur notre commune.

Seront autorisés :

- Tous les restes de repas, épluchures, coquillages, marc de café, filtre en papier, essuie-tout et mouchoirs non imprimés.

Ne seront pas autorisés :

- Les végétaux (déchets verts) et la litière pour animaux

Seront fournis :

- Un bio seau
- Des sachets biodégradables
- Un guide du tri
- Une clé d'accès
- Une carte nominative qui permettra de récupérer de nouveaux sacs en mairie

Une collecte hebdomadaire sera mise en place. La première collecte est prévue mi-juin

Une réunion d'information aura lieu entre la mi- mai et début juin

Emplacements des composteurs :

- Rue des vignes
- Rue des coquelicots
- Grande rue à coté gendarmerie
- Grande rue coté ancienne gendarmerie

L'accès à la borne se fera par l'arrière afin de faciliter la collecte au camion de ramassage.

Les emplacements pourront être modifiés.

Le conseil demande si un bac est prévu à Suiré, M. BOUCHERIE indique qu'il faut au minimum 30 maisons pour positionner un bac, c'est le cas sur Suiré donc demande à considérer.

Christophe COETTO demande à quel rythme se fera le nettoyage des bornes.

Le lavage sera assuré 1 fois par mois et en été 1 fois tous les 15 jours.

Magali VINCENT demande si la cantine peut entrer dans le dispositif

M. BOUCHERIE indique que les cantines qui souhaitent participer recevront un bac 4 roues avec sacs de 120 litres. Celui-ci sera collecté 1 fois par semaine en même temps que la collecte des autres bacs.

2. Approbation du compte-rendu du 08/02/2022 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité : **12 POUR**

3. Nom de rues et lieu-dit-classement de rues :

Pour faire suite à la demande Frédéric MICHAUD, habitant de Suiré, qui nous a signalé un problème d'appellation des rues, il est proposé que « l'Angle » et la « rue de l'Angle » reprennent leur appellation d'origine, c'est-à-dire « Route de l'angle » et « Cabane de l'Angle ».

En effet la dénomination actuelle entraîne des difficultés notamment pour la distribution du courrier et des colis.

L'installation d'un panneau indicateur est à prévoir.

Il convient également de classer la rue « des prés-fleuris » et la « rue des chênes » en attendant leur rétrocession. Ce classement permettra de les intégrer au domaine public de la commune.

Magali VINCENT propose que la nouvelle voie qui traversera le lotissement du « Clos des souches » puisse être la continuité de la « « rue des prés- fleuris »

VOTE : 12 POUR

4. Charges locatives du Pôle santé

Une erreur a été commise lors de la retranscription de la conversation avec le Dr. Mathieu concernant la superficie des espaces médicaux.

De ce fait le montant du loyer mensuel des médecins doit être modifié.

Après calcul, le montant des recettes supplémentaires pour la commune sera de 6664.56 € au lieu des 8109 € annoncés lors du dernier conseil.

VOTE : 12 POUR

5. Budgets Pole Santé-ALSH (BO-CA-CG):

SITUATION COMPTABLE POLE SANTE

M. Le Maire donne la parole à Marion ROBIN pour la lecture des comptes administratif et de gestion du Pôle Santé pour l'année 2021.

Marion ROBIN fait la lecture des chapitres et articles de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de ce budget pour l'année 2021.

DEPENSE FONCTIONNEMENT		2020		2021		2022
article	libelle	Proposition	Réalisé HT	Proposition	Réalisé HT	Proposition
23	Virement à la section d'investissement			705,00		16 442,15
11	Charges à caractère général	63 327,90	15 164,16	56 159,37	11 845,94	67 199,52
60	Achats	7 500,00	5 978,71	7 000,00	4 454,73	6 300,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	685,91	500,00	839,05	500,00
60612	Energie - Electricité	2 500,00	2 300,79	2 500,00	151,94	0,00
60621	Combustible	3 000,00	2 257,31	3 000,00	3 302,16	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	431,22	500,00	86,62	200,00
60632	Fournitures de petit équipement		34,08	100,00		100,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	269,40	400,00	74,96	500,00

61	Services extérieurs	52 527,90	5 920,03	39 509,37	4 256,25	40 487,52
61522	Bâtiments	49 527,90	2 895,52	36 009,37	2 187,97	48 099,52
615232	Réseaux					
6156	Maintenance	3 000,00	3 024,51	3 500,00	2 068,28	3 500,00
62	Autres services extérieurs	3 300,00	3 265,42	9 650,00	3 134,96	20 412,00
6262	Frais de télécommunication	350,00	273,42	300,00	34,71	0,00
6284	REDEVANCE				64,75	300,00
63512	taxe foncière	2 600,00	2 733,00	3 000,00	2 906,00	3 000,00
637	autres impots	350,00	259,00	350,00	129,50	
62871	Remb a collectivite (edf +Prestations mai-rie)			6 000,00		6000,00
TOTAL GENERAL		63 327,90	15 164,16	56 864,37	11 845,94	83 641,67

RECETTE FONCTIONNEMENT		2020		2021		2022
article	libelle	Proposi- tion	Réalisé	Proposi- tion	Réalisé	Proposition
75	Produits gestion courante	26 000,00	23 057,58	29 000,00	29 134,68	40 700,00
752	Revenus des immeubles	17 000,00	14 302,91	17 000,00	16 908,84	21 500,00
758	Produits divers de gestion courante	9 000,00	8 754,67	12 000,00	12 225,84	19 200,00
7788	Autres produits exceptionnels				35,92	
TOTAL AVANT CUMUL			23 057,58		29 170,60	40 700,00
EXCEDENT - DEFICIT DE L'ANNEE			7 893,42		17 324,66	
2	Excédent de fonctionnement reporté	37 327,90	37 327,90	27 864,37	27 864,37	42 941,67
TOTAL GENERAL		63 327,90	60 385,48	56 864,37	57 034,97	83 641,67
Solde		0,00	45 221,32	0,00	45 189,03	0,00

DEPENSE INVESTISSEMENT		2020		2021		2022		
ar- ticle	libelle	Proposi- tion	Réalisé	Proposi- tion	Réalisé	rar 2021	Proposi- tion	vote
16	Emprunts et Dettes assimilées	500,00	78,67	500,00	83,62	0,00	500,00	500,00
165	Dépôts et cautionnements	500,00	78,67	500,00	83,62	0,00	500,00	500,00
21	Immobilisations corporelles	88 500,00	0,00	87 000,00	7 131,41	81 918,92	12 232,59	94 151,51
21318	Autres bâtiments publics (chaudiere)	84 000,00	0,00	87 000,00	5 081,08	81 918,92	12 232,59	94 151,51
2318	autre immobilisation				247,00			
2135	Installation générale	4 500,00						
2138	Autre construction				1 803,33			
TOTAL AVANT CUMUL			78,67		7 215,03			
DEFICIT DE L'ANNEE								
002	Déficit investissement cumule	8 391,93	8 391,93					
TOTAL GENERAL		97 391,93	8 470,60	87 500,00	7 215,03	81 918,92	12 732,59	94 651,51

RECETTE INVESTISSEMENT		2020		2021		2022		
ar- ticle	libelle	Proposi- tion	Réalisé	Proposi- tion	Réalisé	rar 2021	Proposi- tion	vote
16	Emprunts et Dettes assimilées	84 000,00	81,72	0,00	91,59	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts et Dettes assimilées	84 000,00						
165	Dépôts et cautionnements		81,72		91,59			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00	0,00	70 140,00	0,00	69 435,00	6 527,00	92 404,15
10225	FCTVA	5 000,00						
1321	dsil			69 435,00		69 435,00	6 527,00	75 962,00

021	virement de la section de fonctionnement			705,00				16 442,15
TOTAL AVANT CUMUL			81,72		91,59			
1068	Couverture autofinancement	8 391,93	8 391,93	17 356,95	17 356,95	12 483,92		2 247,36
EXCEDENT DE L'ANNEE			3,05		10 233,51			
001	Excédent d'investissement reporté		3,05	3,05	3,05			
TOTAL GENERAL		97 391,93	8 473,65	87 500,00	17 451,59	81 918,92	6 527,00	94 651,51
resultat de l'année		0,00	3,05	0,00	10 236,56			0,00
SOLDE définitif		0,00	3,05	0,00	10 236,56			0,00

M. BARRAUD procède au vote du compte administratif : **11 OUI**

M. Le Maire procède au vote du compte de gestion : **12 OUI**

Marion ROBIN précise que le budget a été travaillé avec la commission finances composée de Stéven JARDIN, Philippe Neau, Jean Michel PRAULT et elle-même.

Marion ROBIN procède à la lecture du budget prévisionnel 2022

M. Le Maire procède au vote du budget prévisionnel 2022 pour le Pôle santé : **12 OUI**

SITUATION COMPTABLE DE L'ALSH

M. Le Maire donne la parole à Marion ROBIN pour la lecture des comptes administratif et de gestion de l'ALSH pour l'année 2021.

Marion ROBIN fait la lecture des chapitres et articles de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de ce budget pour l'année 2021.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2020		2021		2022
ar-ticle	libellé	Proposition	realisé	Proposition	realisé	Proposition
11	Charges à caractère général	46 539,30	29 479,27	39 998,87	37 751,38	39 781,00
60	Achats	4 514,56	3 317,01	3 200,00	3 161,80	3 250,00
6023	Alimentation stockée				23,88	
60623	Alimentation	2 004,56	964,66	1 500,00	1 088,31	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien				207,16	200,00
60632	Fourniture de petit équipement	460,00	148,90	400,00	1 209,31	1 000,00
6067	Fournitures éducatives	1 250,00	1 363,94	800,00	37,14	100,00
6064	Fournitures administratives	500,00	669,78	350,00	227,56	300,00
6068	AUTRES FOURNITURES	300,00	169,73	150,00	368,44	150,00
61	Services extérieurs	12 723,00	6 950,54	10 310,00	13 002,34	13 300,00
611	Prestation de service (restoria)		6 378,47	10 000,00	9 858,08	10 000,00
6135	Location de matériel		55,14		17,16	100,00
6156	maintenance		39,96			
6184	Versement à des organismes (CEJ)	12 603,00	0,00			
6188	autres frais divers	120,00	476,97	310,00	3 127,10	3 200,00
62	Autres services extérieurs	29 301,74	19 211,72	26 488,87	21 587,24	23 231,00
6225	honoraires comptable et régisseur	120,00	238,88	120,00	0,00	
6228	divers	9 641,74	499,13	3 800,00	867,93	1 000,00

6237	Publications					
6247	Transport lié aux activités	2 040,00	1 403,00	3 568,87	1 917,64	3 000,00
6256	Missions					
627	service bancaire (CESU)		7,00		90,16	100,00
62871	Remboursement à la collectivité	17 500,00	16 881,71	19 000,00	18 711,51	19 131,00
6288	Frais de sorties sportives et culturelles		182,00			
12	CHARGES DE PERSONNEL	101 166,00	92 039,26	98 772,00	98 768,64	99 000,00
6218	personnel extérieur (intervenants)	200,00	319,68	200,00	0,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	100,00	63,10	100,00	64,00	
6336	cotisations versées au CNFPT + CDG	990,00	1 447,83	1 113,00	1 554,00	
6338	Autres impôts & taxes	200,00	182,28	200,00	192,00	
64	CHARGES DE PERSONNEL	99 676,00	90 026,37	97 159,00	96 958,64	0,00
6411	Salaires bruts	35 000,00	24 562,79	24 810,00	24 899,44	
6413	personnel non titulaire	38 404,00	40 032,01	47 187,00	45 068,71	
6416	contrat CAE					
6451	charges sociales patronales URS-SAF	16 203,00	15 299,98	15 256,00	16 578,57	
6453	Charges sociales patronales retraite	8 104,00	8 156,91	8 178,00	8 386,21	
6454	cotisations ASSEDIC	1 585,00	1 629,93	1 648,00	1 756,00	
6475	Médecine travail, Pharmacie	300,00	260,75		185,71	
6458	COTISATIONS AUX ORGANISMES	80,00	84,00	80,00	84,00	
648	Autres charges formations (BAFD)					
65	PARTICIPATIONS	50,00	1,92	0,36	0,36	0,00
65541	Contributions Fd Comp Charges terri	50,00				
65548	Autres contributions (minibus)					
65888	autres		1,92	0,36	0,36	
66	CHARGES FINANCIERES	50,00	26,63	50,00	0,00	0,00
6688	Autres charges financières	50,00	26,63	50,00		
67	Charges Exceptionnelles	0,00	0,00	12 603,00	12 603,00	0,00
673	titres annulés exercice antérieur			12 603,00	12 603,00	
2	déficit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		147 805,30	121 547,08	151 424,23	149 123,38	138 781,00

RECETTES FONCTIONNEMENT		2020		2021		2022
ar-ticle	libellé	Proposition	Réalisé	Proposition	Réalisé	Proposition
70	PRODUITS ET SERVICES	75 785,00	64 063,41	76 480,00	77 530,91	76 000,00
70623	Prestation Service CAF					
70624	CAF contrat enfance jeunesse	31 310,00	30 369,62	32 630,00	32 632,30	32 000,00
70625	Aide spécifique CAF					
70642	Participation des usagers	44 475,00				
7067	redevance		33 693,79	43 850,00	44 898,61	44 000,00
74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	41 628,30	41 078,85	60 956,85	61 715,04	58 671,05
6419	IJ CPAM		4,73	1 670,00	1 853,58	171,00
7474	Subvention fond amorçage					

7474	subvention communale	41 628,30	39 000,00	59 286,85	59 286,85	58 500,05
7588	autres produits divers gestion		0,12		2,61	
746	Subvention EPCI (BAFD)					
7788	produits exceptionnels		2 000,00			
7718	Autres produits exceptionnelles		74,00		572,00	
TOTAL AVANT CUMUL		117 413,30	105 142,26	137 436,85	139 245,95	134 671,05
EXCEDENT - DEFICIT DE L'ANNEE			-16 404,82			
001	EXCEDENT CUMULE	30 392,00	30 392,20	13 987,38	13 987,38	4 109,95
TOTAL GENERAL		147 805,30	135 534,46	151 424,23	153 233,33	138 781,00
Résultat cumulé		0,00	13 987,38	0,00	4 109,95	0,00

M. BARRAUD procède au vote du compte administratif : **11 OUI**

Marion ROBIN procède à la lecture du budget prévisionnel 2022

M. Le Maire procède au vote du budget prévisionnel 2022 pour l'ALSH : **12 OUI**

Stéven JARDIN apporte des précisions concernant l'ALSH, les remplacements des ATSEM par le personnel du centre de loisirs n'est pas reporté sur le budget de la Mairie.

Marion ROBIN précise que le budget n'a pas été modifié pour 2022 versus 2021 car le directeur de l'ALSH ayant fait part de son départ début juin, l'organisation du personnel du centre de loisirs va devoir être revue.

Stéven JARDIN explique que plusieurs solutions sont envisagées notamment par une montée en compétence des deux animatrices du centre qui pourraient éventuellement assurer une codirection provisoire (passage du BAFD)

Cette possibilité éviterait d'avoir à recruter un nouveau directeur et donc un allègement des charges.

6.Sous-traitant de MISSENARD-Travaux chaudière Pole Santé

L'entreprise MISSENARD qui intervient pour le remplacement de la chaudière au Pôle Santé doit soustraire la partie « électricité » avec l'entreprise SAS AP3 ELEC

Il est nécessaire de donner l'accord du conseil municipal.

M. Le Maire procède au vote : **12 POUR**

7. Questions et informations diverses

- M. Le Maire indique avoir reçu des cartes de remerciements de Mme NEVEU et Mme COSQUER à la suite des décès de leurs maris respectifs (un bouquet avait été offert à chacune au nom du conseil municipal)

- Magali VINCENT revient sur l'aspect visuel du Bot, l'entrée du village n'est pas très agréable avec les tas de bois et autres matériaux qui y sont déposés.

M. Le Maire va voir avec Didier TUDEAU pour savoir à qui appartiennent ces matériaux afin de demander qu'ils soient évacués.

- Une réunion voirie est à prévoir pour évaluer les besoins sur la commune, pour rappel font partie de cette commission Magali VINCENT, Frédéric MICHAUD, Gilles BAUCHER, Bernard BARRAUD.
- Suiré : la problématique de stationnement gênant est toujours d'actualité, il est lié non seulement à des problèmes d'urbanisme mais aussi à des problèmes d'incivilités. Des actions sont à mener rapidement.
- Magali VINCENT indique que les plantations ont commencé cet après-midi même dans la cour de la mairie ; Il va falloir arroser donc acheter une cuve d'eau pour mettre derrière le tracteur. M. Le Maire indique en avoir vu plusieurs sur le site du Bon Coin, par exemple, pour 450 € pour 3000 litres. Le conseil évoque la possibilité de prendre des grandes cuves blanches qui pourraient être mises sur la remorque du tracteur. Les cuves de ce type sont moins onéreuses. M. Le Maire précise que François BERTRAND pourrait nous prêter deux cuves de ce type.
- Edwige MADEUX rappelle les dates des prochaines manifestations :

Troc plants samedi 7 mai

Village propre samedi 16 avril

Soirée Brésilienne le 26 juin

- Emilie CORS demande à quel endroit doivent se garer les médecins du Pôle santé. Philippe NEAU indique que le projet sera qu'ils rentrent par derrière le Pôle-Santé lorsque les travaux de la chaudière seront terminés.
- Emilie PORTAIS
Elle aimerait avoir des informations plus en amont (par exemple départ du directeur du centre de Loisirs) avant d'en être informée par ses enfants ou d'autres parents d'élèves. Stéven JARDIN précise que cette information n'a été transmise que tardivement par l'intéressé. M. le Maire fait également part du prochain départ de Céline ROCHAT qui a obtenu un poste à 35 heures sur St Jean de Liversay au lieu de 15 h à Nuailly.
- Vincent RENAUDIN demande où en est la vente du bungalow. M. Le Maire indique que BENON n'a finalement pas donné suite. La commune de FERRIERES est venue visiter mais pas de suite à ce jour.
- Stéven JARDIN évoque une rencontre prochaine avec le personnel de cantine, de l'ALSH et les ATSEM pour l'organisation du temps de travail. Le rendez-vous aura lieu à l'école (cantine ou ALSH)
- Conseil d'école : il devrait y avoir une fête des écoles cette année, la date n'est pas encore arrêtée.
- Une nouvelle carte scolaire devrait être mise en place pour les collégiens en septembre. Stéven JARDIN indique que cette information a été officialisée par l'Education Nationale et transmise aux parents via Educartable par Mme GACHIGNARD. Les collégiens devraient aller sur le collège de Marans. M. NEAU précise qu'il s'est opposé à cette décision ainsi que 3 autres maires du secteur et qu'une réunion avec Valérie AMY-MOIE est prévue(déjà repoussée plusieurs fois) à ce sujet. En effet cette proposition ne semble pas cohérente « géographiquement »

La Laigne - Cram Chaban et La Grève iraient à Surgères alors que Courçon est plus proche.
 St Jean de Liversay irait à Courçon alors que Marans est plus proche
 St Sauveur et Ferrières resteraient à Courçon
 Angliers resterait sur Dompierre
 Seul Nuillé irait à Marans

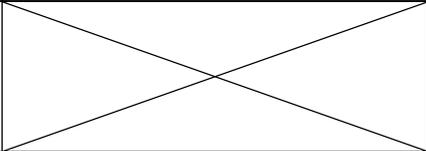
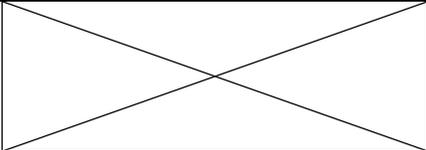
Quid des transports qui seront mis en place pour aller sur Marans et des familles qui ont déjà des enfants sur Dompierre ?

- Magali VINCENT a participé à l'assemblée générale du Parc en Visio
 La hausse des participations des communes a été confirmée

Une carte Pass a été offerte aux élus par le Parc du Marais Poitevin

- Marion ROBIN indique que le travail sur le budget de la commune est en cours et que des conseils vont devoir avoir lieu rapidement, vote des subventions, taux imposition ...

Fin de séance 21h27

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Magali VINCENT		Vincent RENAUDIN	
Bernard BARRAUD		Emilie PORTAIS	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD		Thomas ROGER	Magali VINCENT